Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203566-20251208-2025_60-DE

Commune de Trégomeur
Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et 8 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 2 décembre 2025, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de M. Denis MANAC'H, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 13

Etaient présents		Denis MANAC'H, Maire, Valérie RAMONÉ, Nicolas LE GONIDEC, Bertrand RENIER, Adjoints, Nathalie MÉLOU, Marie LE MERRER, Solène LE NORMAND, Denis LE BUHAN, Richard LE CARRÉ, Benjamin BUREL, Cyril COLLIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Anne Émilie LE VERGER donne pouvoir à Benjamin BUREL
Secrétaire de séance		Cyril COLLIN

✓ Rénovation énergétique de l'école – demande de subvention au titre du « contrat départemental de territoire 2022 – 2027 »

Délibération n° 2025-60

M. le Maire rappelle la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire pour la période 2022 – 2027 et de l'enveloppe de 102 148 € allouée pour la commune de Trégomeur.
Il est donc proposé de solliciter l'enveloppe du contrat de territoire sur le projet de rénovation énergétique de l'école.
Le plan de financement prévisionnel du projet se détaille comme suit :

Dépenses HT		Recettes		%
Travaux	578 074,37 €	Etat – DETR 2026	115 614,00 €	20 %
		Etat – DSIL 2026	40 465,00 €	7 %
		Fonds vert	49 750,00 €	8,61 €
		Région Bretagne – Bien vivre partout en Bretagne	61 691,66 €	10,67 %
		Contrat de territoire	102 148,00 €	17,67 %
		ORECA	35 000,00 €	6,05 %
		Autofinancement	173 405,71 €	30 %
TOTAL	578 074,37 €	TOTAL	578 074,37 €	100 %

Entendu l'exposé de M. le Maire,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel,

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203566-20251208-2025_60-DE

- **DÉCIDE** de solliciter auprès du Département des Côtes d'Armor, l'enveloppe de 102 148 € au titre du dispositif des contrats départementaux de territoire 2022-2027, pour les travaux de rénovation énergétique de l'école.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Denis MANAC'H.

Certifié exécutoire par le Maire,
transmise en Préfecture le 11 décembre 2025
et publiée le 11 décembre 2025

MAIRIE DE TREGOMEUR (Côtes d'Armor)